

## INVENTAIRE & FISCALITE QUIZ N°2 – SOLUTIONS

### Question n°1

*Les écritures comptables liées aux factures non parvenues sont enregistrées lors de la clôture des comptes. On parle alors d'écritures de régularisation.*

### Question n°2

*Une charge constatée d'avance (CCA) est une écriture de régularisation de fin d'exercice. Elle figure en compte 486 « charges constatées d'avance » et au crédit du compte de classe 6.*

### Question n°3

*L'assiette fiscale de l'IS est le résultat fiscal et non le résultat comptable. Le résultat fiscal est calculé à partir du résultat comptable avant impôt (+) Réintégrations extracomptables, (-) Déductions extracomptables. C'est le cas lorsque, au cours d'exercices bénéficiaires précédents, les associés ont placés le résultat en réserves.*

### Question n°4

*Lorsque le résultat est négatif, vous ne pouvez pas, a priori, verser de dividendes, sauf en cas de réserves suffisantes.*

### Question n°5

*Les frais liés à la création d'un site passif ne feront l'objet d'aucun enregistrement à la clôture. Les frais correspondants doivent en effet rester en charge.*

### Question n°6

*La déductibilité des taxes annuelles sur les véhicules de tourisme dépend du régime d'imposition de l'entreprise redevable. Les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés (IS) devront réintégrer le montant des taxes dû dans leur résultat imposable. En revanche, les associés des sociétés à l'impôt sur le revenu (IR) pourront déduire les montants des taxes supportés de la quote-part non soumises à l'IS qui leur revient.*

### Question n°7

*Lors de liquidations judiciaires les fournisseurs, considérés comme créanciers chirographaires (n'ayant droit à aucun avantage), ne sont presque jamais indemnisés. Même dans le cas d'un plan de redressement judiciaire, les plans d'indemnisation des créanciers sont très longs (jusqu'à 10 ans) et parfois sur des montants partiels. Le principe comptable de prudence conseille de provisionner les créances concernées par une procédure collective du débiteur à 100% de leur montant.*

### Question n°8

*On parle de facture non parvenue ou de facture à recevoir lorsqu'un bien (ou un service) d'un fournisseur est livré mais que la facture n'est pas émise avant la clôture de l'exercice comptable. Cette facture doit faire l'objet d'une écriture de régularisation. Étant donné qu'une telle facture ne peut pas être reportée sur l'exercice suivant, il faut inscrire la charge correspondante lors de la clôture, bien qu'elle soit facturée plus tard. Les factures non parvenues sont rangées dans le compte 408 intitulé "Fournisseurs-Factures non parvenues".*

**Question n°9**

*A la date de clôture l'avoir n'a toujours pas été établi. La facture d'avoir a été réalisée sur l'exercice comptable suivant. Cette opération ne concerne en réalité pas l'exercice suivant mais l'exercice N. C'est pourquoi on procède dans ce cas à la comptabilisation d'un avoir à établir. Cette écriture va avoir pour but d'enregistrer l'avoir sur N.*

**Question n°10**

*Les comptes de charges présentant un solde créditeur, seront notés entre parenthèses ou précédé du signe moins (-)*